throcentaurine; une addition d'eau précipite cette substance intacte.

L'*érythrocentaurine* rouge sous l'influence de la lumière perd cette coloration à 130°.

ÉRYTHROGLUCIQUE adj. (é-ri-tro-glu-sik — du gr. *eruthros*, rouge, et de *glucique*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'oxydation, sous l'influence du noir de platine, d'une solution concentrée d'érythrite.

ÉRYTHROMANNITE s. f. (é-ri-tro-man-ni-te — du gr. *eruthros*, rouge, et de *mannite*). Syn. d'ÉRYTHRITE. V. ce mot, ci-dessus.

ÉRYTHROSINE s. f. (é-ri-tro-zi-ne — du gr. *eruthros*, rouge). Chim. Substance rouge qui se forme par l'action de l'acide nitrique sur la tyrosine.

— **Encycl.** On n'est point encore fixé sur la constitution de l'*érythrosine*, qui se présente sous forme d'une poudre rouge amorphe, soluble dans l'alcool additionné d'acide sulfurique et dans les alcalis. M. Wurtz pense qu'elle pourrait être identique avec l'hématoïdine de Robin, et lui assigne pour formule $C^{16}H^{18}A_2O^{3}$.

* **ESCABELLE** s. f. — *Piqueur d'escabelle*, Parasite, appelé aussi PIQUEUR D'ASSIETTE ou DE TABLE.

* **ESCAFE** s. f. — Soulier ou chaussure en général, dans le vieux langage.

ESCAFILLON s. m. (è-ska-fi-lon; *ll* mll.). Ecale ou brou de noix. A Vieux mot.

ESCALLIER (Eléonore-Caroline LÉGÉROT, dame), artiste française, née à Poligny (Jura) en 1827. Elle étudia son art sous la direction de Ziegler et s'adonna à la peinture de fleurs, de fruits et d'oiseaux. Mme Escallier a été attachée à la manufacture de Sèvres, où elle a décoré un grand nombre de vases et de plats. Elle a obtenu une médaille au Salon en 1868 et elle a figuré avec honneur aux Expositions de Londres, de Vienne, etc. Parmi les œuvres de cette artiste de beaucoup de mérite, nous citerons: *Etang, Jardin, Panier de fleurs, Vase de pétunias* (1861); *Faïsans* (1864); *Jeune fille au poisson, Vase de fleurs* (1865); *Fleurs* (1866); *Coin de jardin, Vase de fleurs* (1867); *Fleurs et oiseaux* (1868); *Pêches, Chrysanthèmes* (1869); *Fleurs d'automne, Prunes de Monsieur* (1870); *Fleurs de printemps, Pêches et raisins* (1872); *Dernières fleurs, Coin de jardin* (1873); *Fleurs d'automne, Fruits* (1874); *Panier de muguet, Panneaux décoratifs* (1875); *Bouvriche de quarantains* (1877). Mme Escallier a exécuté des peintures décoratives au palais de la Légion d'honneur.

* **ESCALOPE** s. f. — Sorte de fève sans robe.

ESCANYÉ (Frédéric), homme politique français, né à Thuir (Pyrénées-Orientales) en 1833. Il est fils et petit-fils de députés. M. Escanyé étudia le droit, se fit recevoir licencié et alla habiter Perpignan, où il a exercé la profession d'avocat. Attaché au parti de l'opposition sous l'Empire, il fut nommé, après la révolution du 4 septembre 1870, membre de la commission municipale de Perpignan, président du comité de défense et membre du conseil de préfecture. En octobre 1871, les électeurs du canton de Thuir l'envoyèrent siéger au conseil général des Pyrénées-Orientales, dont il devint un des secrétaires, et il fit partie de la commission départementale. Lors des élections du 20 février 1876, M. Escanyé posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Prades. Dans sa profession de foi, il rappela son dévouement bien connu à la République, déclara qu'il se placerait au rang des défenseurs de la constitution et qu'il ne la reviserait que pour donner satisfaction aux sentiments démocratiques du pays. Le premier tour de scrutin fut sans résultat; mais, au scrutin de ballottage, il fut élu par 5,056 voix contre M. de Gelcen, candidat de la réaction (5 mars). M. Escanyé a voté avec la majorité républicaine. Le 18 mai 1877, il a signé la protestation des gauches contre le gouvernement de combat, que venait de reconstituer le maréchal de Mac-Mahon en appelant au pouvoir le cabinet de Broglie-Fourtou, et, le 19 juin, il vota l'ordre du jour de défiance contre ce ministère. Il n'a pas été réélu le 14 octobre.

* **ESCARGOT** s. m. — Organe de certaines machines, par exemple de la machine à raboter.

— Lampion formé d'une coquille d'escargot remplie d'une matière grasse.

— **Encycl.** Moll. *Escargots sympathiques*. Ces fameux *escargots*, qui ont rendu Allix plus célèbre que son rôle à la Commune, ont fait pendant quelque temps assez parler d'eux pour que nous leur consacrions quelques mots bien sentis, nous allions dire sympathiques. N'ont-ils pas failli révolutionner la télégraphie, eux qui ne symbolisent guère cependant la célérité? Nouvelle preuve qu'il ne faut jamais juger des gens sur la mine. Hâtons-nous d'ajouter que leur réputation d'agents électriques ne fut qu'éphémère et qu'ils ont modestement repris le rang qui leur convient.

Il y a quelques années, deux savants, c'est ainsi que les qualifie l'histoire, annoncèrent bruyamment la nouvelle la plus étonnante, la plus merveilleuse, la plus étourdissante (voir le reste dans Mme de Sévigné) qu'on pût imaginer. Etaient-ils dès mystificateurs, de simples farceurs ou de robustes croyants, de ces hommes qui ont de la foi plus gros qu'un grain de sénevé? Nous ne saurions le dire; mais voici ce qu'ils avaient découvert. Il suffisait que deux *escargots* eussent été accouplés pour qu'ils restassent ensuite sous l'influence sympathique l'un de l'autre, quelque distance qu'on eût mise entre eux. La commotion que l'un éprouvait à Paris, par exemple, l'autre la ressentait instantanément à Pékin ou à Tombouctou. Comme on le voit, de là à un nouveau système télégraphique il n'y avait qu'un pas, système d'un entretien infiniment moins coûteux, dont le mécanisme ne laissait absolument rien à désirer sous le rapport de la simplicité; seulement, il fallait avoir grand soin de placer ces intéressants mollusques dans certaines conditions nécessaires à l'entretien de la sympathie. Une fois séparés l'un de l'autre, on les internait dans des boîtes similaires et mobiles, divisées en cases portant chacune une lettre de l'alphabet. Chaque individu était logé dans la case correspondante; par exemple, si l'*escargot* de Paris occupait la case P, l'autre occupait également la case P, et ainsi de suite. Une préparation particulière et une roue voltaïque, également disposée *ad hoc*, entretenaient les conditions de sympathie voulues, en permettant d'imprimer à l'un des *escargots* la commotion que devait reproduire son similaire.

Les inventeurs donnaient à cet original appareil le nom de *boussole pasilalinique-sympathique*, appellation qui semble signifier « appareil servant à tout exprimer au moyen de la sympathie. » Des expériences furent annoncées, mais on en ignore le résultat. Envoici une décisive, que nous proposons: Prenez un des *escargots*, le faire cuire à point, le bourrer de fines herbes et de beurre mélangés; si l'autre *escargot* subit instantanément et de la même manière métamorphose, nous nous rangeons immédiatement, au risque d'une métaphore un peu osée, sous l'étendard de la boussole pasilalinique-sympathique.

ESCARGOTAGE s. m. (è-skar-go-ta-je — rad. *escargot*). Vitic. Action de détruire les escargots dans les vignobles.

ESCARGUEL (Lazare), homme politique français, né à Routier (Aude) en 1816. Propriétaire de nombreux moulins situés près de Perpignan, il acquit une grande influence dans le parti républicain sous l'Empire, et il appuya alors la candidature d'Emmanuel Arago au Corps législatif. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Escarguel devint maire de Perpignan. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut élu député des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée nationale par 20,632 voix, et il alla siéger dans le groupe de l'Union républicaine. M. Escarguel vota contre le pouvoir constituant, la pétition des évêques, la dissolution des gardes nationales, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la dissolution, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, M. Escarguel vota contre toutes les mesures de réaction proposées par le pouvoir. Comme président du conseil général des Pyrénées-Orientales, il prononça, au mois d'août 1873, un discours dans lequel il affirma sa confiance dans le maintien de la République. Après l'échec des tentatives de restauration monarchique, il se prononça contre le septennat, contre la loi sur les maires, contribua à la chute du cabinet de Broglie (16 mai 1874), appuya les propositions Périer et Malleville, vota pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Escarguel posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Perpignan, le 20 février 1876. Elu député à une énorme majorité, par 13,364 voix, contre le candidat monarchiste, M. de Saint-Malo, M. Escarguel a continué à siéger à l'extrême gauche et à suivre le programme politique de M. Gambetta, devenu le chef de la majorité. Le 18 mai 1877, il s'est associé à la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon faisant appel aux anciens partis contre les républicains, et, le 19 juin, il a voté l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de combat de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre suivant, M. Escarguel a été réélu député par 13,234 voix, contre 8,276 données au candidat officiel bonapartiste, le colonel Falcon. A la Chambre des députés, il a protesté contre la validation des candidatures officielles à affiches blanches; il a voté l'ordre du jour des gauches contre le ministère du 23 novembre 1877, etc.

* **ESCARRE** s. f. — Eclat, fragment, esquille.

ESCAUDAIN, bourg de France (Nord), cant. et à 6 kilom. de Bouchain, arrond. et à 13 kilom. de Valenciennes; pop. aggl., 9,225 hab. — pop. tot., 3,210 hab.

* **Escaut** (CANAL DE L'). Il ne s'agit point ici d'un canal distinct du fleuve, mais bien du fleuve lui-même, rendu plus navigable par la canalisation.

L'Escaut est navigable depuis le point où il se soude au canal de Saint-Quentin, sous les murs de Cambrai, jusqu'à Anvers. Dans la partie française de son cours, il reçoit les canaux de la Sensée, de Mons à Condé et la Scarpe. Le confluent de cette dernière rivière se trouve à 1,200 mètres en amont de la frontière belge.

L'Escaut ne fut pendant longtemps parcouru par les bateaux que jusqu'à Valenciennes, et encore la navigation y était-elle laborieuse; mais, en 1767, la construction de l'écluse de Tournay fit disparaître les principales difficultés et rendit cette partie du fleuve aisément praticable. L'autre partie, comprise entre Valenciennes et Cambrai, avait été, à la même époque, l'objet d'études et de projets d'amélioration que la guerre de 1679 empêcha de réaliser. Soixante-dix ans plus tard, les travaux furent repris et enfin terminés en 1788; mais, dès le commencement de ce siècle, le transport des charbons prit de tels développements, que l'on reconnut de nouveau la nécessité d'améliorer le fleuve, afin de faire face aux besoins qui se révélaient. Des études furent faites et l'ensemble des travaux à exécuter complétement fut arrêté. Il s'agissait d'approfondir le lit du fleuve en amont de Condé et de construire trois écluses: à Fresnes, à Iwuy et à Rodignies; la dépense était évaluée en tout à 952,920 francs.

Les désastreux événements de 1815 mirent obstacle à la réalisation de ces utiles projets. Aussitôt la tourmente passée, on songea à les reprendre. En raison de la pénurie du Trésor, on dut avoir recours à des concessions de péages, qui ne furent pas, ainsi qu'on va le voir, faites aux conditions initiales. Ainsi, l'ordonnance du 22 octobre 1817 concéda le péage de l'écluse de Fresnes pour neuf années, à partir de l'achèvement de cette écluse, qui eut lieu le 1er décembre 1818. L'ordonnance du 13 mai de la même année avait déjà concédé l'écluse d'Iwuy pour douze ans; enfin, une ordonnance du 5 septembre 1823 concédait pendant six années celle de Rodignies. Ces concessions furent ultérieurement prorogées. La première pour trente-huit années, la seconde pour quarante-neuf et la troisième pour treize. Ces concessions valurent aux concessionnaires des profits que l'on peut estimer à plus de 1 millions, pour une dépense une fois faite de 952,920 francs. C'est ce qu'on peut appeler bien placer son argent. Néanmoins, malgré les péages exorbitants qui constituaient ce bénéfice énorme, le trafic se développa sur l'Escaut, parce qu'au fond le commerce y trouvait encore son compte.

La partie française de l'Escaut canalisé a une longueur de 63 kilom. 10, une pente totale de 29m,71 donnant une moyenne kilométrique de 0m,47. Cette pente est rachetée par seize écluses, qui ont 5m,20 de largeur et une longueur entre bucs qui varie de 38 mètres à 42m,60. Le mouillage assuré par les barrages d'usines est fixé à 2 mètres.

Les améliorations que réclame la navigation de l'Escaut consistent surtout dans des réformes administratives. Le halage est interdit, chaque manœuvre, comme il l'entend et loue les chevaux, à prix longuement débattus, aux charretiers riverains. On comprend le résultat de ce marchandage impressionnant répété: le marinier perd son temps à tous les relais, s'arrête à toutes les écluses, discute avec tous les charretiers, et après avoir entraîné pour une de ces stations, il croit avoir fait un bon marché, il en a fait un détestable, car il a perdu un temps précieux.

Par suite d'idées fausses, suivant nous, et en conséquence d'un respect exagéré pour la liberté des transactions, l'administration s'est, jusqu'à ce jour, refusée à nouniser le halage sur les canaux du Nord. Il est grand temps qu'elle revienne de cette erreur et qu'elle donne satisfaction aux vœux qui lui sont adressés; il y va de l'intérêt de la batellerie. Ce n'est qu'en accélérant leurs allures, augmentant le nombre de leurs voyages de Mons à Paris, que les mariniers flamands pourront à la fois être convenablement rémunérés de leurs peines et faire des transports à très-bas prix.

ESCHASSERIAUX et non **ÉCHASSÉRIAUX** (René-François-Eugène, baron), homme politique français, né aux Arènes, près de Saintes, le 25 juillet 1823. Fils de Camille Eschasseriaux, qui représenta en 1831, après son beau-père René Eschasseriaux, l'arrondissement de Saintes, il étudia le droit à Paris, où il se fit recevoir licencié. Lors d'une élection complémentaire qui eut lieu dans la Charente-Inférieure en 1849, il se porta candidat à l'Assemblée législative et il fut élu député. Il vota avec la majorité réactionnaire, soutint la politique ambitieuse de Louis Bonaparte, applaudit à l'odieux coup d'Etat du 2 décembre 1851, qui fonda l'Empire par les massacres et les proscriptions, fit alors partie de la commission consultative et fut élu député de la 3e circonscription de la Charente-Inférieure en 1852, grâce à l'appui de l'administration. Membre du Corps législatif, dont il fut un des secrétaires, le baron Eschasseriaux vota toutes les mesures de compression qui firent de l'Empire un régime de despotisme démoralisant. Il fut successivement réélu député en 1857, en 1863 et en 1869, fut nommé officier de la Légion d'honneur et siégea au conseil général de la Charente-Inférieure. Dans les dernières années de l'Empire, M. Eschasseriaux parut comprendre la nécessité de modifications dans un sens libéral. Il vota l'amendement des 45, signa l'interpellation des 116, puis il soutint la politique de M. Ollivier et se prononça pour la guerre contre l'Allemagne. A la nouvelle de la capitulation de Sedan, qui provoqua l'explosion du 4 septembre, le député de la Charente-Inférieure signa la demande d'une commission de gouvernement présentée par M. Thiers. Rentré dans la vie privée, il se porta candidat à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, et il fut élu député par 47,770 électeurs de la Charente-Inférieure. M. Eschasseriaux oublia ses dernières velléités libérales et il alla, comme en 1849, siéger avec la majorité réactionnaire. Il fit en outre partie du petit groupe bonapartiste dit de l'Appel au peuple, qui, jusqu'au 24 mai 1873, ne joua qu'un rôle insignifiant à la Chambre. M. Eschasseriaux vota pour la paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi sur les conseils généraux, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le maintien des traités de commerce, pour la loi contre la municipalité de Lyon, et contribua au renversement de M. Thiers. Sous le gouvernement de combat, il appuya toutes les mesures de réaction proposées par le ministère, dont il se déclara toutefois lorsque les groupes monarchiques essayèrent de restaurer le trône au profit du comte de Chambord. Lors de la discussion relative à la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, il déposa à la Chambre une proposition demandant l'appel au peuple, vota contre le septennat, contre la loi des maires, contribua au renversement du cabinet de Broglie (16 mai 1874), vota contre la proposition Périer, pour la dissolution demandée par M. de Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. Eschasseriaux posa sa candidature à la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Saintes. Dans sa profession de foi, il accusa les républicains d'avoir compromis les progrès de la civilisation antique. Le christianisme naît, et en même temps la loi romaine subit des modifications si profondes qu'elles constituent une révolution complète. L'esclave, qu'hier encore on rangeait parmi les choses, devient une personne. Il n'avait aucun droit, il n'avait pas de nom, au pouvoir il se marie, il avoit légitimement des enfants. Sa pudeur ne lui appartenait pas. Qu'il plût à son maître d'en faire une bête de somme ou un instrument de plaisir, il n'avait qu'à se soumettre. La religion nouvelle apparaît et proclame l'égalité morale des hommes; elle admet l'esclave dans son sein, aux côtés, parfois au-dessus de son maître. A la même époque, la législation s'adoucit et donne à l'esclave la possibilité de se marier, d'avoir une famille; elle lui reconnaît des droits. N'y a-t-il pas entre ces deux faits une connexité? demande M. Allard. Ne faut-il pas faire honneur au christianisme de ce changement? Si l'abolition de l'esclavage et l'affranchissement des esclaves ne furent pas décrétés, cela tient à plusieurs causes. Outre que l'Eglise était alors bien humble et n'avait pas, vivant à l'état de société secrète, la force nécessaire pour dicter ses volontés, il fallait ménager des intérêts économiques. Dans la Rome païenne, l'organisation du travail reposait sur l'esclavage; l'homme libre le méprisait; la possession des esclaves constituait pour une grande partie dans la constitution des fortunes, quand elle ne composait pas tout entières. Si ces bases de la société antique avaient été anéanties d'un seul coup, le monde candidat officiel par le maréchal de Mac-Mahon, M. René Eschasseriaux a été réélu, le 14 octobre 1877, député de Jonzac à une très-grande majorité. Il a voté naturellement contre la commission d'enquête parlementaire chargée de constater les abus de pouvoir commis par le ministère du 18 mai au 14 octobre 1877 (15 novembre), pour le cabinet de Rochebouët (24 novembre), etc.

ESCHRAKIS, secte d'illuminés, chez les musulmans, dans laquelle paraissent prédominer les idées pythagoriciennes; aussi est-elle une des plus raisonnables. Admirateurs peu enthousiastes du Coran, dont ils adoptent néanmoins les passages conformes à leurs intérêts, les Eschrakis s'appliquent surtout à l'idée de la contemplation de Dieu et des nombres qui sont en lui. Leurs mœurs douces, leur générosité et leur indulgence leur concilient les sympathies générales en Orient.

* **ESCLAVAGE** s. m. — Au pluriel, le mot *esclavages* a désigné des rubans qui ornaient les souliers de femme.

* **ESCLAVE** s. — **Allus littér. Esclave suivant le char du triomphateur.** D'après une vieille coutume romaine, un esclave suivait toujours le char de triomphe pour avertir celui auquel cet honneur suprême était décerné de ne pas trop s'enorgueillir, d'envisager le sort des esclaves. Claude, à son tour, s'intéressa à eux: il parla des devoirs des maîtres envers leurs esclaves, déclara libres de plein droit ceux qui seraient abandonnés dans l'île d'Esculape comme malades ou infirmes, abandonnés à payer l'amende. Il alla jusqu'à faire trancher la tête de quelques citoyens qui, pour échapper au décret, avaient fait périr des esclaves devenus impropres au service. La philosophie n'était pas restée inactive. Sénèque et l'école stoïcienne avaient déjà vu que les esclaves étaient des hommes comme les autres. Ils avaient même parlé d'amour fraternel. L'Eglise chrétienne reprit cette pensée; elle la développa au nom des principes philosophiques de sa doctrine. Elle déclara que c'était faire un acte agréable à la divinité que de rendre la liberté aux esclaves, et elle donna à ses fidèles le conseil de les affranchir au moins par testament. Elle les exhorta à restreindre le nombre de leurs serviteurs; à ne conserver que ceux qui leur étaient indispensables et à les bien traiter. Mais il faut remarquer que, même dans son sein, elle n'alla pas jusqu'à exiger que le chrétien affranchît ses esclaves. Elle ne fit pas de l'affranchissement une condition *sine qua non* d'admission parmi ses adeptes; elle se borna à suivre une route antérieurement tracée, s'efforçant de l'élargir en mettant sa puissance, sous les empereurs chrétiens, au service de cette noble cause.

Nous ne pouvons que nous associer entièrement aux observations très-justes de la *Revue politique et littéraire*. Reconnaître que le mouvement qui a abouti à l'abolition de l'esclavage a pris naissance avant le christianisme, ce n'est pas amoindrir la part que l'Eglise peut revendiquer dans le succès de cette cause si noble. L'aide prêtée par l'Eglise à cette époque, sinon toute-puissante, comme le dit M. Allard, au moins très-efficace. Nous l'avouons d'autant plus volontiers que nos opinions à l'endroit de l'Eglise ne sont pas suspectes.

Esclave (L'), opéra en quatre actes et cinq tableaux, livret de MM. Ed. Foussier et Got, musique de M. Edmond Membrée; représenté au théâtre national de l'Opéra le mercredi 15 juillet 1874. Le livret, peu intéressant, rempli de trop fortes invraisemblances, où l'action repose sur des conventions bien étrangères à nos idées actuelles, oblige le spectateur à admettre des hypothèses difficiles à comprendre du premier coup, a entraîné dans sa chute une partition fort distinguée, remplie de mélodies agréables et offrant plusieurs belles pages. Le prince caucasien Kaledji est devenu l'esclave du comte Paula Vassili; pourvu par son maître, il a trouvé un asile chez le pope Paulus, dont la fille, la belle Paula, sollicite la grâce du fugitif. Vassili confie Kaledji, blessé, aux soins du pope et se propose de séduire Paula ou de l'enlever. La reconnaissance et le dévouement ont produit l'amour que se jurent les deux jeunes gens. Le comte les surprend dans un moment où ils se font la promesse de vivre ou de mourir ensemble. Il humilie son esclave de toutes sortes de manières pour le déshonorer aux yeux de sa maîtresse. Moraskeff, ami de Kaledji, informe celui-ci du prochain soulèvement des esclaves. Vassili a fini par enlever Paula; dans une orgie, les seigneurs ont choisi leurs maîtresses pour enjeu. Vassili a perdu et est obligé de leur livrer Paula. Il cherche vainement pour la défendre; mais que peut-il contre ses ennemis? Le pope se présente armé d'un ukase de l'empereur, qui somme le comte de comparaître devant justice de sa conduite; Vassili offre au pope d'épouser sa fille. Celui-ci est flatté d'une aussi illustre alliance et donne son consentement. Paula refuse le sien et déclare devant tous qu'elle aime Kaledji. Le prince lui russe ordonnant qu'en pareil cas la femme libre devienne esclave à son tour, le comte emmène Paula, et, à son tour, il viendra la chercher. Paulus, irrité du refus de sa fille, va la tuer; sa femme, Prascovia, se précipite au-devant du poignard. Les esclaves se sont soulevés; ils ont été vaincus et massacrés. Paula retrouve parmi leurs cadavres celui de son bien-aimé; elle se donne la mort, et lorsque Vassili revient, le pope lui montre le corps inanimé de sa fille et lui dit: « Prends-la! »

Dans le premier acte, il y a une scène religieuse d'un beau caractère, quand le pope explique à sa famille le récit biblique dans le sens de la rigueur et avec exaltation; sa femme et sa fille l'interrompent par des accents d'amour et de charité émue. La romance de Paula ne manque pas de charme.

Le deuxième acte offre un joli chœur dansé: *C'est le mois des roses*, et le duo de Paula et de Kaledji.

La romance chantée par Vassili: *Pleure aujourd'hui, demain tu souriras*, et le duo de Kaledji implorant le comte et les seigneurs pour sauver l'honneur de celle qu'il aime, sont les meilleurs fragments du troisième acte. Toutefois, on peut reprocher au musicien de ne pas avoir mis plus de variété dans cette dernière scène et d'avoir fait répéter aux seigneurs la même phrase que l'esclave, puisque les sentiments sont différents.

Le duo du quatrième acte, entre la mère et la fille est pathétique et rempli de phrases d'une expression tendre et dramatique à la fois. Le trio qui suit avec le pope et le quatuor avec Kaledji sont bien conduits et surtout bien accompagnés par l'orchestre. Ce qui a nui peut-être à l'effet musical de cet opéra, c'est qu'il est trop exclusivement vocal. Les personnages y chantent constamment et sans interrittence; l'attention de l'auditeur se fatigue à la longue de suivre les paroles, d'une part, et, d'autre part, des sonorités vocales trop prolongées. Néanmoins la critique s'est montrée injuste à l'égard d'un compositeur à qui ne manquent ni la science, ni l'inspiration, ni le goût. Elle s'est montrée plus indulgente à l'égard d'autres auteurs qui ne possèdent que la première de ces qualités. Cités par Sylva, Gaillard-Bataille, Lasalle, Mlle Maudult, Mme Geismar. Dans le ballet, on a remarqué Mlles Beaugrand, Montaubry, Pallier, Piron, Stolchoff, Parent, Valain, Lupy.

ESCLOT s. m. (è-sklo). Espèce de sabot de bois d'une seule pièce.

ESCLOTIER s. m. (è-sklo-tié — rad. *esclot*). Fabricant d'esclots.

ESCOFFIER (Marie-Henri-Amédée), littérateur français, né à Sérignan, près d'Orange (Vaucluse), en 1837. Fils d'un notaire, il fut destiné à suivre la carrière judiciaire. M. Escoffier étudia le droit, se fit recevoir licencié à Paris; mais, poussé par ses goûts littéraires, il renonça à exercer la profession d'avocat et il débuta comme journaliste, en 1857, dans le *Courrier de Paris*, dirigé par Félix Mornand. De 1858 à 1863, il écrivit dans divers journaux de province, à Marseille et à Toulouse, puis il revint à Paris. Le *Petit Journal* venait d'être fondé par M. Milland. M. Escoffier fut attaché, en 1863, à la rédaction de cette feuille populaire; depuis lors, il n'a cessé d'en faire partie et, depuis 1873, il en est le rédacteur en chef. Presque tous les articles signés du pseudonyme de **Thomas Grimm** sont de lui. Cet écrivain laborieux, au style élégant, spirituel et facile, aux idées élevées et libérales, a publié, outre un nombre considérable d'articles, de nombreux romans sous divers pseudonymes. Il a fait paraître sous son nom: la *Grève des patrons et des bourgeois* (1874, in-32), roman de mœurs sociales; le *Mannequin* (1875, in-12), roman, et il a commencé, sous ce titre général, les *Femmes fatales*, la publication d'une trilogie d'études, dont la première partie, intitulée la *Vierge de Malvile* (1876, in-18), a seule encore paru. Ce roman psychologique et physiologique est une œuvre très-étudiée, écrite par un moraliste et par un penseur.

* **ESCOPETTE** s. f. — Petite escope pour évacuer l'eau.

ESCOR s. m. (è-skor). Nom par lequel, dans les jeux à courir, les enfants désignent l'avance, l'espace accordé à celui après lequel on court. On peut regarder ce mot comme une corruption de DESSOR ou de ESCART, forme ancienne de ÉCART.

ESCOT (Charles), peintre français, né à Gaillac (Tarn) en 1834. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse et de M. Prévost, il s'est adonné particulièrement à l'étude du pastel. Envoyé, en 1869, en mission artistique à Genève, il exécuta dans cette ville des copies au pastel des portraits de *J.-J. Rousseau*, par de Latour, et de *Mme d'Epinay*, par Liotard, pour le Musée historique de Versailles. M. Escot a exposé pour la première fois au Salon de 1862, où il envoya deux pastels, un portrait de *Prévost-Paradol* et des têtes de *Jésus-Christ* et de *Madeleine*, d'après Rubens. Depuis lors, M. Escot, qui figure parmi nos meilleurs peintres de pastel, a exposé les ouvrages suivants: portrait de *Mme V. A.*, portrait de *Escot père* (1873); portraits de *Mlle S.* (1874); les portraits de *M. d'Arcosse* et de *M. Le Sur* (1875); les portraits du *Docteur Facieu* et de *M. C. A.* (1876), etc.

ESCOUTOUX, village de France (Puy-de-Dôme), le sous-sol. A 4 kilom. de Thiers; pop. aggl., 99 hab. — pop. tot., 2,028 hab.

ESCUBAC s. m. (è-sku-bak). Syn. d'USQUEBAC.

* **ESCUDIER** (Léon), éditeur de musique et musicographe. — Au commencement de 1876, il est devenu directeur du théâtre-Italien, où il a fait représenter notamment l'*Aïda* de Verdi. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit deux livres intéressants: *Mes Souvenirs, les virtuoses* (1868, in-12) et *Soirées de village* (1873, in-16).

ESCUDO s. m. (è-skou-do). Monn. Pièce de monnaie d'Espagne, du Chili, etc.

ESCULÉTINE s. f. (è-sku-lé-ti-ne — du lat. *esculus*, nom d'une espèce de chêne). Chim. Produit qui s'obtient en chauffant au bain-marie l'esculine dissoute dans l'eau additionnée d'acide sulfurique.

— **Encycl.** On peut préparer l'*esculétine* par plusieurs procédés. Un des plus simples, et qui est dû à M. Zwenger, consiste à dissoudre l'esculine dans de l'acide chlorhydrique concentré et à maintenir la masse durant quelques minutes en ébullition. L'esculine se dédouble en glucose et en *esculétine*. Ce dernier produit se dépose en cristaux par le refroidissement. Pour les purifier, on commence par les dissoudre dans l'alcool chaud, puis on ajoute de l'acétate de plomb. Il se forme de l'esculétate de plomb, qu'on lave avec soin et qui, étendu d'une quantité convenable d'eau, est traité à chaud par l'hydrogène sulfuré.

On obtient encore l'*esculétine* en chauffant au bain-marie une solution d'esculine à laquelle on ajoute un huitième de son volume d'acide sulfurique. Au bout de quelques minutes, la liqueur se colore en jaune, puis, petit à petit, on voit se former dans la masse de petites aiguilles d'*esculétine*, dont le nombre augmente à mesure que la solution se concentre. Quand la masse occupe environ le tiers de la solution, on laisse refroidir, puis on filtre pour séparer l'*esculétine*.

On purifie l'*esculétine* au moyen de quelques lavages à l'eau chaude et en filtrant la solution aqueuse bouillante sur du noir animal.

L'*esculétine* se présente en cristaux lamelliformes ou acuminés, peu solubles dans l'eau froide, mais très-solubles dans l'eau chaude et dans l'alcool bouillant. L'éther ne dissout pas l'*esculétine*.

Sous l'influence de la chaleur, les cristaux d'*esculétine* perdent 6,75 de leur eau; ils fondent vers 280° et se décomposent si l'on continue d'élever la température. Leur solution aqueuse, vue par transmission, est jaune; vue par réflexion, elle présente une teinte bleuâtre.

Quand on traite l'*esculétine* par l'acide azotique chaud, on obtient de l'acide oxalique. L'acide sulfurique la décompose, mais dans le cas seulement où on l'emploie chaud et concentré. Dans l'acide chlorhydrique, l'*esculétine* se dissout, mais n'est point altérée.

Sous l'influence de la potasse concentrée et bouillante, elle donne des acides formique et oxalique et un composé nouveau qui se présente en cristaux microscopiques et qui a reçu le nom d'acide escioxalique. Ce produit, isomère de l'acide protocatéchique, a pour formule $C^{7}H^{6}O^{4} + H^{2}O$.

L'*esculétine* se colore en vert sous l'influence des sels ferriques; elle réduit à chaud l'azotate d'argent, le bioxyde de manganèse, l'oxyde de mercure. Elle précipite l'acétate de plomb et donne un composé qui, séché à 100°, renferme $C^{9}H^{6}O^{4}Pb$ et se présente sous forme d'une masse gélatineuse jaune clair.

* **ESCULINE** s. f. — **Encycl.** Pour obtenir ce produit, on fait macérer pendant quelques heures des morceaux de l'écorce du marronnier d'Inde dans l'eau, puis on précipite la solution au moyen de l'acétate de plomb; on filtre et on fait passer dans le liquide un courant d'hydrogène sulfuré, qui enlève l'excès de plomb. On évapore jusqu'à consistance sirupeuse, puis on laisse reposer. Au bout de quelques jours, il se dépose des cristaux qui sont purifiés au moyen d'une cristallisation dans l'alcool bouillant, suivie d'un lavage à l'eau bouillante et d'une seconde cristallisation dans ce liquide.

L'*esculine* se présente en cristaux prismatiques d'un blanc brillant. Elle est sans odeur, possède une saveur très-amère, se dissout très-bien dans l'eau bouillante, moins dans l'eau froide, assez bien dans l'alcool et très-peu dans l'éther.

Vue par transmission, la solution aqueuse d'*esculine* est incolore. Vue par réflexion, elle présente une coloration bleue sensible alors même que la solution ne contient qu'un quinze-centième de son poids d'*esculine*. Si on ajoute de l'alcali au dissolvant, la coloration s'accuse; elle disparaît si on ajoute un acide.

L'*esculine* fond à 160°; une température plus élevée la décompose.

Les acides sulfurique et chlorhydrique étendus décomposent l'*esculine* en solution bouillante et donnent de la glucose et de l'esculétine, comme l'indique l'équation suivante:

$$\underset{\text{Esculine.}}{C^{15}H^{16}O^{9}} + \underset{\text{Eau.}}{3H^{2}O} = \underset{\text{Esculétine.}}{C^{9}H^{6}O^{4}} + \underset{\text{Glucose.}}{2(C^{6}H^{12}O^{6})}$$

L'*esculine* ne précipite point les sels métalliques, le sous-acétate de plomb excepté. Avec ce dernier produit, elle donne un précipité jaunâtre qu'on ne peut laver à l'eau sans le détruire.

ESCULOTANNIQUE adj. (è-sku-lo-tanni-ke — du lat. *esculus*, nom d'une espèce de chêne, et de *tannique*). Se dit d'un acide qui existe dans toutes les parties du marronnier d'Inde.

— **Encycl.** Quand on épuise par l'alcool ou l'éther un fragment quelconque du marronnier d'Inde, on lui enlève un acide particulier qui constitue l'acide *esculotannique*. Ce produit peut être extrait de toutes les parties de l'arbre. Rochleder, qui l'a particulièrement étudié, lui assigne pour formule

$$C^{36}H^{26}O^{19}.$$

Quand on le traite par la potasse en fusion, il donne de la phloroglucine et de l'acide protocatéchique.

Sa solution aqueuse se colore en vert sous l'influence du chlorure ferrique; abandonnée au contact de l'air ou traitée par un oxydant, elle brunit. Enfin, chauffée à 100°, avec de l'acide chlorhydrique, elle prend une teinte rouge vif.

* **ESCUROLLES**, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Gannat, sur la rive gauche de l'Andelot; pop. aggl., 406 hab. — pop. tot., 1,126 hab.

ESÉPE, frère jumeau de Pédasus, fils de Bucolion et d'une nymphe, et petit-fils de Laomédon. Il fut tué par Euryale, qui le dépouilla de ses armes. Il Fleuve de la Troade.

ESMÉNARD DU MAZET (Joseph-Marie-Camille), officier et écrivain français, né à Pelissanne (Bouches-du-Rhône) en 1802. Il est neveu de l'académicien Esménard. Admis à l'Ecole polytechnique en 1821, M. Esménard du Mazet passa, deux ans plus tard, à l'Ecole d'application de Metz, d'où il sortit en 1825 avec le grade de lieutenant du génie. Promu capitaine en 1833, il devint, lan-

née suivante, chef du génie aux îles d'Hyères, puis il passa en Algérie (1834) et il assista aux expéditions du col de Ténéah et de Constantine. M. Esménard du Mazet fut envoyé ensuite à Toulon, en Sardaigne, en Corse (1841), où il fit construire le fort de la Torretta, et il obtint en 1848 le grade de chef de bataillon. Après avoir dirigé les travaux de défense de la Joliette, à Marseille, il retourna en 1854 en Algérie, fut promu lieutenant-colonel et devint commandant du génie à Alger. A ce titre, il construisit notamment le fort de Sidi-Ferruch et, lors de l'expédition de la grande Kabylie, il fit établir une route carrossable allant de Sick-ou-Meddou à Souk-el-Arba. Nommé directeur des fortifications à Ajaccio en 1859, il fut promu l'année suivante colonel, et fut mis à la retraite en 1862. M. Esménard du Mazet est officier de la Légion d'honneur. On doit à cet officier distingué des écrits littéraires, économiques, etc. Nous citerons de lui : une traduction en vers des *Poésies* de Pétrarque (1848, in-8°); *Nouveaux principes d'économie politique* (1849, in-8°), dans lesquels il attaque les idées émises par Jean-Baptiste Say; *De la valeur comme première notion de l'économie politique* (1851, in-8°); *Retraite de Constantine*, poème (1857, in-8°); les *Courses d'Alger*, poème (1857, in-8°); *Pasquini* ou la *Cathédrale d'Asinio*, poème (1862, in-8°); *Chants à la Vierge, traduits du bréviaire* (1867, in-12); une traduction en vers du *Cantique des cantiques*, avec notes (1870, in-12), etc.

ESMÉNARD DU MAZET (Jean-Camille-Adolphe), littérateur et administrateur français, fils du précédent, né à Aix en Provence en 1838, mort en 1871. Voulant suivre la carrière maritime, il s'embarqua à seize ans, essuya deux naufrages et renonça à la mer en 1858. Il s'engagea alors dans un régiment de ligne, qu'il quitta peu après pour entrer dans les turcos, et il prit part à la guerre d'Italie (1859) et à la campagne du Maroc (1860). Forcé par sa mauvaise santé de renoncer au métier des armes, M. Adolphe Esménard du Mazet se tourna vers les lettres. Après avoir publié à Marseille un recueil de vers, il partit pour Paris, où il fit paraître des romans, puis il entra dans le journalisme. Après avoir été attaché à la rédaction du *Journal de l'Aisne*, le jeune écrivain devint rédacteur en chef de la *Franche-Comté*, qu'il quitta pour fonder en 1868 l'*Indépendant du Lot*. M. Esménard du Mazet y défendit avec talent les idées libérales et fit une vigoureuse campagne contre le préfet du Lot et les candidatures officielles. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé par M. Gambetta préfet du Lot, puis préfet des Basses-Alpes. Lors de la tentative de formation d'une ligue du Midi, il combattit ce projet comme antipatriotique. Le 7 janvier 1871, M. Esménard du Mazet fut appelé à la préfecture de l'Oise pour y organiser la résistance. Arrêté par ordre de l'administrateur allemand, il fut envoyé à Amiens, où il resta pendant quelques jours en prison. Le 26 mars 1871, M. Picard le nomma préfet de la Loxère. Ce fut là qu'il mourut le 21 juillet suivant. On lui doit les ouvrages suivants, dans lesquels il a fait preuve d'un réel talent littéraire : *Désillusions*, poésies (1862, in-12); le *Roman d'une lorette parisienne* (1865, in-12); le *Chemin de l'hôpital*, scènes de la vie littéraire (1866, in-12).

ÉSO-NARTHEX s. m. (é-zo-nar-tèx — du gr. *esô*, en dedans, et de *narthex*). Narthex intérieur d'un temple.

ESPACE s. m. — **Encycl.** Un des principaux arguments par lesquels Kant prétendait prouver que l'*espace* n'a de réalité que dans notre manière de nous représenter les choses extérieures, auxquelles il sert de forme, que l'*espace* n'a point d'existence propre dans la nature, consistait à soutenir que toute autre notion de l'*espace* rendrait la géométrie impossible comme science exacte. Si, disait-il, la notion de l'*espace* nous venait de l'expérience externe, comme toutes les notions d'objets matériels elle ne pourrait servir de base qu'à des jugements particuliers et contingents; les théorèmes de la géométrie se présenteraient à nous comme exprimant ce qui arrive souvent, tout au plus ce qui a toujours été vrai dans le passé, mais sans que nous pussions en affirmer la nécessité, la généralité absolue. Or, tout le monde reconnaît que la géométrie est la science certaine par excellence, et l'homme le plus sceptique n'ose pas même effleurer de son doute les vérités éternelles qu'elle proclame. Pourquoi le doute ici est-il impossible? Parce que, dit Kant, ce n'est pas dans un *espace* extérieur à notre pensée que la géométrie établit ses théorèmes; c'est dans un *espace* qui est en nous, qui fait partie de notre être pensant, dont nous avons l'intuition *a priori*, avant toute perception d'un objet externe.

Mais cet argument suppose : 1° que tous les millions d'êtres pensants et humains qui couvrent la terre ont exactement la même intuition de l'*espace* comme forme nécessaire de toutes leurs représentations d'objets externes; 2° que cette intuition et cette forme seront toujours les mêmes tant qu'il existera des hommes, et qu'elles ne peuvent subir aucun changement. En d'autres termes, l'argument de Kant suppose gratuitement que l'homme, dans tout ce qui se rapporte à la pensée, échappe à la loi naturelle en vertu de laquelle tout change avec le temps et tout est divers; si dans l'immensité des forêts il est impossible de trouver deux feuilles absolument semblables, pourquoi n'en serait-il pas de même des esprits, et, des lors, comment pouvons-nous affirmer que tous doivent et donneront toujours la même forme à leurs perceptions externes? Et d'ailleurs, quand même on admettrait cette identité des esprits humains, cela ne suffirait pas encore pour donner aux théorèmes de la géométrie un caractère de certitude vraiment universelle; ils ne seraient vrais que pour l'homme et n'auraient pas même de sens quand l'homme aura disparu, s'il doit un jour disparaître. Kant dit lui-même : « Nous ne pouvons décider des intuitions des autres êtres pensants; nous ne pouvons savoir si elles sont soumises aux mêmes lois qui limitent les nôtres et qui sont pour nous d'une valeur universelle. » Il aurait dû ajouter : nous ne savons d'ailleurs que par expérience que les intuitions des autres hommes sont semblables aux nôtres, et, sous ce rapport, l'expérience n'est jamais complète; nous ne savons pas si celle de demain ne contredira pas celle d'aujourd'hui. Si donc les théorèmes géométriques sont plus certains que ceux des autres sciences, il faut en chercher la raison ailleurs que dans les théories kantiennes sur l'*espace*.

Mais à quoi servent, en définitive, toutes ces discussions interminables sur la nature de l'*espace*? Ne serait-il pas beaucoup plus simple de les supprimer, en reconnaissant que la nature de l'*espace* ne peut pas être enseignée clairement par des mots? On se tromperait étrangement sur la fonction propre des mots, si l'on s'imaginait qu'ils ont été créés tout exprès pour servir à former des définitions au moyen desquelles ceux qui savent font entrer dans l'esprit de ceux qui ignorent toutes les connaissances que ceux-ci ne possèdent pas encore; il y a une foule de notions, et l'*espace* est de ce nombre, qui se forment en nous dans les premiers temps du développement de notre intelligence, et qui s'y forment sans le secours d'aucune définition, par l'effet de nos sensations journalières et des circonstances. L'*espace* est connu aussi clairement que beaucoup d'autres choses qui ne peuvent, pas plus que lui, être définies autrement que par de pures tautologies (v. DÉFINITION, dans ce *Supplément*). Si, quand vous me demandez ce qu'est l'*espace* dans la nature extérieure, je me vois réduit au silence ou à vous faire une réponse qui revient à dire que l'*espace* est l'*espace*, en résulte-t-il que vous ne connaîtrez pas l'*espace*, que vous ne comprendrez pas la pensée de ceux qui vous en parleront? Pas du tout. Quand, en vous montrant un ballon, on vous dira qu'il s'élève et se maintient dans l'air, quand on vous dira d'une chambre qu'elle est très petite, que l'*espace* manque pour y placer certains objets, vous comprendrez parfaitement ce langage, parce que, en réalité, vous avez, comme tout le monde, une notion suffisamment claire de l'*espace*. Si, par une exception très-invraisemblable, cette notion vous manquait, alors il faudrait, pour vous la communiquer, recourir à l'emploi des moyens qu'on met en usage avec les enfants, et, puisque ceux-ci parviennent à comprendre le mot *espace*, on ne voit aucune raison de penser que vous n'y parviendriez pas vous-même.

La notion de l'*espace* acquise, non par le moyen d'une définition, mais par la force des choses et des circonstances, est celle d'un *espace* existant dans la nature et en dehors de l'esprit qui la conçoit. Mais, comme cette réalité externe de l'*espace* a souvent été niée, il n'est pas inutile de remarquer qu'on peut en donner une démonstration cartésienne. Supposons qu'un homme se laisse d'abord aller à croire, d'après Kant, que l'*espace* est une création de son esprit, que c'est son entendement qui donne aux phénomènes la forme de l'étendue : cela ne l'empêchera pas de remarquer que cette forme change souvent, puisque des objets qui étaient petits deviennent grands, d'autres qui étaient ronds deviennent carrés, etc.; mais il existe dans le monde des millions d'esprits tout à fait indépendants les uns des autres, sur lesquels l'homme dont nous parlons n'a aucune autorité, qui souvent jugent bon ce qu'il trouve mauvais, et pourtant tous ces esprits s'accorderont à trouver grand ou carré ce qui était d'abord petit ou rond. Cet accord, puisqu'il ne s'explique pas par la dépendance réciproque des esprits, ne peut résulter que de la réalité extérieure des changements survenus dans l'étendue, dans la forme matérielle des objets. Or, cette réalité et celle de l'*espace* en dehors des esprits sont une seule et même chose.

Nous sommes tellement convaincus de la réalité de l'*espace*, quand nous nous mettons en dehors de tout esprit de système, que nous sommes naturellement portés à considérer l'*espace* comme le fondement de toute réalité. Il n'y a de réel que ce qui existe quelque part, c'est-à-dire ce qui occupe un point quelconque de l'*espace*; ce qui n'existe nulle part n'existe pas réellement, ne peut être qu'un fantôme. Mais que faut-il entendre par les mots occuper une place, un point de l'*espace*? La place ainsi occupée est-elle par là même fermée à toute autre réalité? Est-il impossible que plusieurs réalités occupent en même temps, mais de diverses manières, la même place? Par exemple, cette place soit occupée matériellement par un corps et spirituellement par une âme ou par quelque élément de la pensée? Il est probable que ceux qui font ces questions ne se comprennent guère eux-mêmes, qu'ils ne savent pas bien ce qu'ils disent quand ils parlent d'une place occupée spirituellement. Cependant nous n'oserions pas affirmer d'une manière absolue qu'il n'y ait pas plusieurs manières d'occuper un lieu, et les questions de cette nature, soit peut-être destinées à rester toujours irrésolues. Mais qu'importe, après tout? La réalité de l'*espace* n'en est pas ébranlée, et il reste toujours vrai que, pour être réel, un être quelconque doit exister quelque part, doit avoir des rapports déterminés avec l'*espace*.

* **ESPAGNE**, État de l'Europe méridionale; capitale, Madrid; 17,000,000 d'hab., non compris ceux des possessions lointaines.

— *Histoire.* Rien ne serait plus difficile, croyons-nous, que d'écrire une histoire critique de l'Espagne contemporaine. Dans ce pays, dont le caractère national tranche d'une façon si étrange sur les mœurs du reste de l'Europe, les revirements de l'opinion sont si fréquents et si inattendus, les marches des hommes d'État si mystérieux, les intérêts personnels si prépondérants, que la plupart des événements qui surgissent comme des coups de foudre demeurent sans aucune explication. On a vu plusieurs fois, en France, la nation et les partis politiques affolés se jeter entre les bras d'un aventurier, invoquer un sauveur, au risque de couronner un despote pour se guérir de la peur; en Espagne, la nation est généralement dédaigneuse de la liberté, et, depuis qu'elle a pris sans aucun attitré, ou, pour mieux dire, son gouvernement particulier, chargé, le moment venu, de distribuer à pleines mains les fonctions, les rubans et les pensions, et comme, en ce pays, tout fonctionnaire, tout soldat est à peu près sûr de conserver, nonobstant toute révolution, sa fonction ou son titre ou grade qui le doit au triomphe passager de son parti, il n'existe pas de pays au monde qui possède autant de hauts fonctionnaires, de capitaines et de chefs d'État. Or, cet État, on se sert bien, de temps en temps, en Espagne, de certaines dénominations bizarres qu'on applique, presque au hasard, aux partis politiques; mais en réalité il n'y a guère, en ce pays, de radicaux, de républicains, de libéraux ni de royalistes; il y a des contréristes, des castélaristes, des serranistes, des alphonsistes, des carlistes, voire quelques douzaines de montpensiéristes, qui contre toute apparence auront peut-être leur jour.

Le simple exposé de ces idées générales suffira pour montrer que combiner il serait téméraire à nous de vouloir expliquer les événements politiques de la Péninsule. *Cosas de España*, disent en souriant les Espagnols quand on leur demande la raison de leurs bizarres évolutions politiques; et nous sommes tentés de croire que cet air mystérieux qu'ils prennent en pareil cas n'est qu'un voile destiné à cacher leur ignorance. En réalité, les *cosas de España*, c'est-à-dire les mobiles politiques, si là-bas, font et défont les gouvernements et, depuis si longtemps, travaillent à la ruine de ce beau pays, sont si mesquins, si égoïstes, si vils, qu'il nous est impossible, à nous dont l'esprit politique est, non pas irréprochable, mais du moins plus large et plus généreux, d'y rien comprendre. On ne s'étonnera donc pas que, dans un sujet si obscur, nous nous contentions, faute de pouvoir interpréter les événements, de mettre quelque ordre dans leur récit, entreprise déjà fort difficile, à cause de l'entrelacement des faits, et quelquefois des incertitudes et des contradictions que présentent les renseignements.

L'ordre chronologique absolu, si nous l'adoptions dans le récit des cinq années d'histoire que nous avons à parcourir, hacherait notre narration et la rendrait presque inintelligible; nous en adopterons un autre. Cette partie de l'histoire d'Espagne se résume dans quatre grandes séries de faits : les faits de politique générale, l'insurrection cantonaliste, l'insurrection carliste et l'insurrection cubaine. Nous allons donner l'exposé succinct des trois premiers ordres de faits; le quatrième a été l'objet d'un article spécial. V. CUBA, dans ce *Supplément*.

— *Politique générale.* S'il était possible de s'expliquer la singulière position qu'avaient prise les hommes d'État de l'Espagne d'offrir la couronne à un prince étranger et de réduire ainsi les Hers Castillans aux procédés politiques des petites principautés d'Orient, on ne pourrait se dispenser d'admirer la bonne fortune de ces quémandeurs, qui, mendiant un maître de porte en porte, en trouvèrent un à la cour du roi d'Italie. Avec Amédée, instruit dans sa propre famille à la pratique de la souveraineté constitutionnelle, la liberté n'avait rien à craindre en Espagne; Amédée était, plus que tout autre prince, capable de se faire accepter et aimer dans son pays d'adoption, si la fierté espagnole eût pu s'accommoder d'une souveraineté étrangère. Sa seule faute fut d'avoir eu confiance aux insensés qui l'avaient appelé et de ne pas voir mieux qu'eux la fin que lui préparait sa qualité d'étranger. Ce prince débonnaire ne tarda pas à comprendre que la froideur qui l'avait accueilli en Espagne se changerait bientôt en haine, s'il s'obstinait à défendre la couronne qu'il avait acceptée. Une tentative d'assassinat, qui échoua heureusement, lui fit même entrevoir que le dénouement de l'étrange comédie où quelques intrigants lui avaient fait accepter le premier rôle pourrait bien être sanglant. Mais la sagesse sans exemple avec laquelle il sut juger et déjouer la situation épargna à l'Espagne cette nouvelle épreuve. Quand il se reconnut impossible, le jeune roi écrivit aux cortès une lettre noble et simple, par laquelle il donnait sa démission, comme pourrait faire un homme employé après s'être convaincu que les fonctions dont il s'était chargé sont au-dessus de ses forces (11 février 1873).

Aussitôt après la lecture du message royal, la Chambre des députés et le Sénat se réunirent en congrès, acceptèrent à l'unanimité la démission du roi et votèrent l'établissement de la République, par 256 voix contre 32. Le lendemain, les cortès élurent un ministère dont la présidence fut confiée à M. Figueras.

Par une faute impardonnable, et qui pouvait avoir les plus graves conséquences, les cortès, en proclamant la République, s'étaient abstenues de l'organiser et avaient abandonné ce soin au futur gouvernement. Cette situation flottante, que le gouvernement dut subir pendant quatre longs mois, fut une des principales causes de sa faiblesse. Le plus grand inconvénient de cette situation se révéla lorsque, le parlement s'étant séparé, le droit des représentants se trouva confié à une commission de permanence qui ne devait pas s'usurper sur les droits du pouvoir exécutif et qui fut enfin dispersée par un véritable coup d'État gouvernemental (4 avril). Ce coup d'État, du reste, était devenu inévitable pour empêcher de plus grands malheurs, car l'Assemblée qui s'était retirée en abandonnant la place à la commission de permanence était promptement devenue l'une des plus impopulaires que l'Espagne ait connues, et son retour, que la commission de permanence lui demander, eût été le signal d'une lutte sanglante. Il ne tint même pas à l'alcade de Madrid que cette lutte n'eût lieu : des milices prêtaient déjà leur concours et à la paix une sécurité peu favorable aux intérêts militaires. Une guerre civile, en Espagne, a généralement deux raisons de durée également puissantes : l'appui fourni par des ressorts à une classe d'aventuriers particulière à la Péninsule et qui vivotent très-misérablement en temps de paix, et elle met en activité cette immense armée d'officiers supérieurs et autres qui meurent de faim. Le général Castelar, l'un des auteurs du coup d'État. On a beaucoup reproché à Castelar et à Figueras cette façon violente de défendre les droits du peuple menacés par les menées conspiratrices de la commission, dont le but certain était une restauration monarchique; nous n'avons pas à excuser ni même à juger le gouvernement républicain, mais nous devons faire observer que ceux qui le condamnèrent avec le plus de fureur étaient ceux-là mêmes qui, un tard, devaient exalter le coup d'État de Pavia. Figueras et Castelar n'avaient, du reste, nulle intention de conserver la dictature qu'ils avaient assumée, et leur soin le plus pressant fut de faire un ministère d'un cabinet, qui fut ainsi composé : Serrano, Sagasta, Garcia Ruiz, Balaguer, Topete, Zavala, Echegaray, Mosquera, Martos. Bien habile eût été qui eût pu dire la couleur et les projets politiques du gouvernement ainsi formé. En tout cas, il protesta lui-même de sa ferme intention de respecter les institutions. Il alla même plus loin : dans une circulaire de Garcia Ruiz, ministre de l'intérieur, le seul républicain fourvoyé dans ce ministère de guet-apens, il était dit que « le gouvernement était sûr de n'avoir violé aucune légalité. » Dans une occasion à peu près semblable, le prince Louis-Napoléon Bonaparte reconnaissait être sorti de la légalité pour rentrer dans le droit, mais c'était en France; en Espagne, ceux qui jettent les cortès par les fenêtres sont sûrs de ne violer aucune légalité. *Cosas de España*..... Pascal avait découvert depuis longtemps que la vérité n'est pas une en deçà et au delà des monts. Le nouveau ministère affichait donc l'intention de sauver la République, compromise par la chute de Castelar. On disait à Madrid que cet homme d'État, dont le désintéressement s'élevait au point de pouvoir étaient universellement connus, avait lui-même préparé ce coup de force au profit de Serrano, et malgré le démenti donné par cet honnête homme à une pareille calomnie, le gouvernement ne laissait échapper aucune occasion de favoriser un bruit si utile à ses intérêts.

Mais la situation était pressante. Les carlistes devenaient de plus en plus menaçants. Les intransigeants se fortifiaient. Madrid était en fermentation. Il fallait promptement avoir. Un décret proclama dans toute l'Espagne la loi d'ordre public (Il était de siège). Un autre décret (8 janvier) appela toutes les réserves, mais en rétablissant l'exonération à prix d'argent. On pourrait s'étonner d'une pareille mesure, qui diminuait dans une très-large proportion le contingent, au moment même où l'Espagne avait le plus grand besoin d'hommes pour dompter deux insurrections; quelle Castelar appartient, mais penchait plutôt vers les intransigeants.

Forcé néanmoins de gouverner avec la majorité, Pi y Margall dut choisir un ministère relativement modéré et qui provoqua une rupture avec les cantonalistes. Les quarante-sept députés de ce parti, ayant Orense à leur tête, abandonnèrent la salle des séances, et plusieurs même se rendirent dans les provinces avec l'intention avouée d'y provoquer un mouvement favorable à leurs opinions (1er juillet).

La situation devenait dangereuse et il n'était que temps de prendre des mesures énergiques. Madrid fut mis en état de siège (2 juillet). Mais Pi y Margall, partagé entre les nécessités gouvernementales et ses instincts personnels, tomba dans des hésitations qui ne pouvaient manquer de le perdre. Le 11 juillet, il prononça devant la Chambre un discours où ses tendances cantonalistes s'accusaient assez nettement. Huit jours après (18 juillet), il fut contraint de donner sa démission et fut remplacé par Salmeron. Un mois plus tard, Salmeron, devenu insuffisant à son tour, cédait la place à Castelar et devint lui-même président des cortès.

Cependant, les insurrections carliste et cantonaliste, que nous racconterons en leur lieu, devenaient de plus en plus menaçantes. Les intransigeants étaient maîtres de Cadix, de Valence, de Carthagène. Castelar, investi d'une sorte de dictature, se résolut à prendre des mesures énergiques. Par un décret, il suspendit à Madrid la liberté de la presse et la liberté individuelle, ce qui est, en pareil cas, la formule usitée pour désigner ce qu'on appelle chez nous la mise en état de siège.

Un des côtés les plus graves de la situation du gouvernement républicain, pressé à la fois par trois insurrections, était l'impossibilité de pouvoir compter sur aucun parti. En tout pays, le gouvernement est, pour les militaires, une préoccupation du premier ordre; mais les militaires espagnols n'en ont guère d'autre que de conspirer. Il n'est aucune confiance superstitieuse dans le gouvernement qu'il sert et encore moins aucun désir immodéré de la paix. La bravoure les fait renommer dans le monde entier, mais il a le désir d'en finir avec l'ennemi qu'il combat, parce que cette issue de la lutte donnerait au gouvernement et à la paix une sécurité peu favorable aux intérêts militaires. Une guerre civile, en Espagne, a généralement deux raisons de durée également puissantes : l'appui fourni par des ressorts à une classe d'aventuriers particulière à la Péninsule et qui vivotent très-misérablement en temps de paix, et elle met en activité cette immense armée d'officiers supérieurs et autres qui meurent de faim. Le général Castelar, l'un des auteurs du coup d'État. On a beaucoup reproché à Castelar et à Figueras cette façon violente de défendre les droits du peuple menacés par les menées conspiratrices de la commission, dont le but certain était une restauration monarchique; nous n'avons pas à excuser ni même à juger le gouvernement républicain, mais nous devons faire observer que ceux qui le condamnèrent avec le plus de fureur étaient ceux-là mêmes qui, un tard, devaient exalter le coup d'État de Pavia. Figueras et Castelar n'avaient, du reste, nulle intention de conserver la dictature qu'ils avaient assumée, et leur soin le plus pressant fut de faire un ministère d'un cabinet, qui fut ainsi composé : Serrano, Sagasta, Garcia Ruiz, Balaguer, Topete, Zavala, Echegaray, Mosquera, Martos. Bien habile eût été qui eût pu dire la couleur et les projets politiques du gouvernement ainsi formé. En tout cas, il protesta lui-même de sa ferme intention de respecter les institutions. Il alla même plus loin : dans une circulaire de Garcia Ruiz, ministre de l'intérieur, le seul républicain fourvoyé dans ce ministère de guet-apens, il était dit que « le gouvernement était sûr de n'avoir violé aucune légalité. » Dans une occasion à peu près semblable, le prince Louis-Napoléon Bonaparte reconnaissait être sorti de la légalité pour rentrer dans le droit, mais c'était en France; en Espagne, ceux qui jettent les cortès par les fenêtres sont sûrs de ne violer aucune légalité. *Cosas de España*..... Pascal avait découvert depuis longtemps que la vérité n'est pas une en deçà et au delà des monts. Le nouveau ministère affichait donc l'intention de sauver la République, compromise par la chute de Castelar. On disait à Madrid que cet homme d'État, dont le désintéressement s'élevait au point de pouvoir étaient universellement connus, avait lui-même préparé ce coup de force au profit de Serrano, et malgré le démenti donné par cet honnête homme à une pareille calomnie, le gouvernement ne laissait échapper aucune occasion de favoriser un bruit si utile à ses intérêts.

Mais la situation était pressante. Les carlistes devenaient de plus en plus menaçants. Les intransigeants se fortifiaient. Madrid était en fermentation. Il fallait promptement avisser. Un décret proclama dans toute l'Espagne la loi d'ordre public (Il était de siège). Un autre décret (8 janvier) appela toutes les réserves, mais en rétablissant l'exonération à prix d'argent. On pourrait s'étonner d'une pareille mesure, qui diminuait dans une très-large proportion le contingent, au moment même où l'Espagne avait le plus grand besoin d'hommes pour dompter deux insurrections;

rèrent, d'ailleurs, spontanément que le navire capturé n'avait aucun droit à se couvrir du pavillon national.

Mais les difficultés intérieures étaient autrement tenaces et dangereuses. Castelar n'avait eu d'abord que deux partis sérieux à combattre; un troisième se montra bientôt, plus menaçant que les autres. Ce nouveau parti, il serait superflu d'essayer de le définir politiquement, mais on peut le désigner par un nom propre : c'était celui des serranistes. Qu'est-ce que le maréchal Serrano? un serraniste, voilà tout. Serrano, un maréchal de cour très-séduisant, avait renversé Isabelle pour des questions de ménage trop ridicules pour pouvoir être rapportées ici et avait ainsi contribué à la proclamation de la République. Il conspirait maintenant le renversement de la République, ou tout au moins de Castelar, la personnification la plus sincère de la République en Espagne, au profit d'une dynastie nouvelle, originale, une dynastie républicaine, celle de Serrano. Il n'est pas sûr que l'amiral Topete et Sagasta, ses collaborateurs, eussent les mêmes visées, mais ils feignaient de les avoir et les favorisaient provisoirement. Enfin, pour mettre le comble à la confusion dans laquelle tant de compétitions diverses jetaient tout les esprits, Alphonse, prince des Asturies, fils de cette Isabelle tant détestée, s'afficha à son tour comme prétendant et fit publier une proclamation au peuple espagnol. Un adolescent, presque un enfant, affligé de l'impopularité de sa mère, pouvait paraître un ennemi peu dangereux pour les institutions espagnoles; mais il avait pour précepteur Canovas del Castillo, l'un des hommes les plus forts de l'Espagne, bien plus fin que son ami Castelar et bien moins gêné que lui par ses convictions. Alphonse, si peu dangereux en apparence, pouvait compter en outre sur l'un des facteurs les plus puissants de la politique de son pays : l'impuissance. En Espagne, toute conception bizarre a de grandes chances de réussir.

On voit combien la direction des affaires était difficile pour Castelar, grâce surtout à l'incurie, à l'incapacité ou à la mauvaise volonté des généraux, qui ne faisaient rien de sérieux contre les carlistes et les intransigeants et qui augmentaient ainsi la déconsidération du gouvernement, en augmentant de jour en jour le péril public. Pour comble de malheur, la division se mit entre Castelar et Salmeron, président des cortès, deux républicains convaincus, et, pour mettre le comble à la confusion dans leur instinctive répulsion. L'institution monstrueuse de Serrano eut le sort qu'elle devait avoir : à un moment bien choisi par un habile homme, Martinez Campos, un régiment fit un pronunciamiento à Morviedro, près de Valence (29 décembre); les chefs de l'armée du Centre, les uns complices, les autres indifférents, suivirent cet exemple dans les armées du Centre et du Nord; Moriones lui-même, qui passait pour être républicain, laissa passer le mouvement sans paraître s'en être aperçu, et Serrano, qui se trouvait à l'armée du Nord, déconcerté par un événement qu'il eût été si facile de prévoir, se demanda un instant s'il marcherait sur Madrid, il renonça à cette idée, qu'il était aisé de voir, en un mot, puis passa la frontière française. Depuis, il est tranquillement rentré en France, et, s'il est peu à peu rapproché de la cour, puis a fini par y pénétrer, il a, dit-on, une personne aussi belle que spirituelle, s'y est montrée avec une très-grande distinction. Si M. Serrano n'était en Espagne, on pourrait déclarer sans hésitation que son rôle politique est absolument fini.

Canovas del Castillo, maître de la situation, se hâta de faire à Madrid un pronunciamiento (30 décembre), proclama Alphonse XII, nomma Martinez Campos lieutenant général du royaume et forma un ministère dont il garda la présidence. Les autres ministres étaient : Cardenas, Jovellar, Molins, Orovio, Lopez de Ayala, de Castro, Romero Robledo, Salaverria. Le jeune Alphonse, qui vivait à Paris, auprès de sa mère, courut s'embarquer à Marseille, traversa l'Espagne au milieu des ovations et arriva à Madrid le 14 janvier. Toutes les villes Espagnoles étaient aux fenêtres. Jamais elles ne prodiguèrent tant de tendres exclamations, de sourires, de coups d'éventail, jamais elles ne mirent en liberté tant de colombes ornées de tant de rubans.

Canovas del Castillo, le véritable chef de l'État, était et se flatte d'être resté un libéral; on va voir comment les libéraux espagnols, arrivés au pouvoir, entendent et pratiquent la liberté. Un décret publié le 30 janvier établit la censure préalable. Le gouvernement s'attribua le droit de suspendre les journaux et de les supprimer, après trois suspensions, s'ils attaquaient directement ou indirectement la monarchie constitutionnelle, s'ils faisaient allusion aux opinions personnelles du roi ou de la famille royale, etc. En dehors des cas prévus, la presse devait jouir d'une liberté sans limites.

Canovas del Castillo passait, avant son élévation, pour anticlérical, et il a même conservé cette réputation auprès des cléricaux d'Espagne. Un décret qu'il fit rendre le 10 janvier restitua au clergé les immeubles dont la sûreté publique avait contraint le gouvernement précédent de le dépouiller. Mais, comme bien d'autres gouvernements, celui de Canovas del Castillo éprouva bientôt qu'il est absolument impossible de gagner le clergé par des concessions, si l'on ne se résigne à lui tout accorder Lorsque, dans le projet de constitution que le chef du cabinet espagnol fit préparer par une commission extraparlementaire, il permit d'introduire une ombre, une apparence de liberté de conscience, la cour romaine se révolta, menaça; le nonce du pape, Simeoni, avec une audace qu'on n'aurait peut-être supportée dans aucun autre pays, s'adressa directement aux évêques pour protester contre cette atteinte projetée à l'unité religieuse.

Le projet de constitution, en 87 articles, adopte par la commission extraparlementaire attribuait le pouvoir législatif aux cortès, composées d'une Chambre et d'un Sénat, mais ne réglait pas la capacité électorale. Une loi était donc nécessaire pour cet objet. Quand le cabinet l'aborda, il se trouva partagé en deux camps : celui des partisans et celui des adversaires du suffrage universel. La division parut assez profonde pour amener la décomposition du ministère et la retraite, au moins apparente, du président du conseil. Le nouveau cabinet, dans lequel Canovas del Castillo s'abstint d'entrer nominalement, bien qu'il représentât les idées qu'il avait lui-même défendues, comprenait : Jovellar, Osa, Valencia, Calderon Colantis, Dura y Lira, Salaverria, Romero Robledo, Martin Herrera, Lopez Ayala (12 septembre). Le suffrage universel avait prévalu; mais il faut savoir ce qu'est, en Espagne, le suffrage universel. L'alcade, dans ce pays, est le maître absolu des listes électorales. Tenu de par la loi de tendre ces listes publiques, tantôt il les fait placarder à la hauteur des toits, tantôt il les affiche derrière une barrière de planches, tantôt il les expose au regards du public dans un cabinet dont la clef égarée ne se retrouve qu'au jour du vote, etc. Par conséquent, pour apprécier le caractère des élections qui eurent lieu le 15 février 1876, il faut tenir compte non-seulement des moyens ordinaires de pression, non-seulement de l'ensuisiasme naturel des Espagnols pour toute nouveauté politique, mais aussi des procédés électoraux particuliers à l'Espagne. Ces restrictions faites, on doit reconnaître que les élections du 20 janvier furent exclusivement alphonsistes. Dans le nombre des députés élus, on ne comptait que 42 opposants, dont 7 républicains et 35 carlistes. Castelar ne réussit qu'à grand'peine à se faire élire.

La première séance des cortès eut lieu le 15 février. Canovas y prononça un discours bizarre, dans la bouche d'un libéral si déterminé, et assez hérétique, selon nous, au point de vue des principes constitutionnels. Il y soutenait que les cortès, dans le vote de la constitution, ne devaient pas s'occuper de définir et de consacrer le pouvoir royal, supérieur à la constitution elle-même. On voit, par ce trait, qui appartient à l'un des hommes les plus intelligents de l'Espagne, où en étaient, en 1876, les libéraux de ce pays. Canovas, du reste, ajoutait, pour ménager certaines susceptibilités de la majorité, que le gouvernement d'Alphonse XII n'avait et ne pouvait avoir aucune solidarité avec les opinions, les vues et la personne de l'ex-reine Isabelle. M. Canovas déguisait la vérité et ses propres projets? Était-il sincère, et redoutait-il, à la cour de Madrid, une influence qui pourrait un jour balancer la sienne? Il choisit le moyen le plus sûr. En tout cas, s'il a parlé sincèrement, il s'est cruellement trompé, car l'ex-reine, quelques mois plus tard, reparaissait en Espagne et à Madrid.

La constitution soumise aux votes des cortès ressemblait à toutes les constitutions monarchiques que nous connaissons. Deux points seulement pouvaient donner lieu à des discussions sérieuses et soulever même des troubles dans le pays : la question des fueros, c'est-à-dire des immunités provinciales, et la question religieuse.

L'opinion publique était à peu près unanime à réclamer la suppression de ces privilèges monstrueux, cette exemption de l'impôt du sang et de l'argent dont jouissaient certaines provinces, exemptes de s'armer pour la défense de la patrie et toujours prêtes à mettre leurs bras au service de l'insurrection. Les esprits étaient fort montés contre ces privilèges absurdes. Alphonse venait de triompher des carlistes, et son entrée solennelle à Madrid avait été acclamée avec enthousiasme (20 mars). Mais, d'autre part, les provinces menacées de perdre leurs privilèges séculaires étaient dans un état de véritable fermentation. La junte de Guipuscoa, celle de Biscaye avaient envoyé des délégués à Madrid pour défendre les immunités de ces pays. Malgré tout, Canovas del Castillo se montra extrêmement ferme sur ce point et fit voter l'article de la constitution qui sommettait tous les Espagnols à l'impôt et au service militaire (21 juin).

Sur la question religieuse, Canovas fut loin de montrer la même énergie. Pour faire adopter la liberté de conscience re.nnue par l'article 11 du projet, il dut faire des concessions et prendre des détours tout à fait indignes d'un esprit élevé et indépendant. Il reconnut que l'unité religieuse, c'est-à-dire, dans l'argot des cléricaux espagnols, l'exclusion absolue de tout culte autre que le culte catholique, est éminemment désirable, ajoutant qu'il importe de la réaliser, mais déplorant l'esprit du siècle qui repousse les moyens de coaction, ainsi que les relations internationales qui imposent la tolérance. Cette tolérance, du